YF/.

MINISTÈRE DE LA CULTURE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRÊTÉ

Le Ministre de la Culture,

VU la loi modifiée du 31 décembre 1913 sur les Monuments Historiques notamment son article 14;

VU le décret modifié du 18 mars 1924 portant réglement d'administration publique pour l'application de la loi du 31 décembre 1913 sur les Monuments Historiques ;

VU l'avis de la Commission Supérieure des Monuments Historiques (3ème section) du 10 décembre 1984;

ARRÊTE :

Article 1er - Les objets mobiliers et immeubles par destination ci-après désignés sont classés parmi les monuments historiques :

JURA

NOZEROY - Hôpital

- Assiette, étain, 18ème S. (dans le coffre-fort de l'hôpital)
- Fontaine, étain, 18ème S. (sacristie)
- Navette à encens, cuivre, 18ème S. (sacristie)
- Secrétaire à abattant, bois marqueté, début du 19ème S. (dans la salle de réunion)
- Patène, argent doré, 17ème S. (dans la sacristie) (le calice est déjà classé le 30.03.1903)
- Patène, argent doré, 18ème S. (dans la sacristie) (le calice est déjà classé le 30.03.1903
- Tableau : "le Christ chez Marthe et Marie", toile peinte, 18ème S.
- Cadre, bois doré, armoirie, 18ème S.
- Pendulette, bois, métal, armoirie, 18ème S. (dans la salle de réunion)
- Coffret, bois et cuir, 17ème S. (dans le coffre-fort)
- Tableau : Vue champêtre avec ruines, toile peinte, 18ème S. (dans l'escalier de l'ancien bâtiment)

../..

- Tableau : Notre-Dame libératrice, toile peinte, 17ème S. (dans la chapelle)
- Chandeliers (2), bois, 18ème S. (dans la sacristie)

ORGELET - église

- Buffet d'orgue, bois, armoiries, 17ème S. (dans la tribune ouest)

SAINT-MAURICE CRILLAT - église

- Seau à eau bénite avec son goupillon, bronze, 1731 (dans la sacristie)
- Calice, argent doré, poinçon de Lons, Boichard J.G., 18ème S. (dans la sacristie)

Article 2 - Le présent arrêté sera notifié au Préfet, Commissaire de la République du département du Jura, aux Maires des communes intéressées et aux affectataires qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Paris, le 19 AVR. 1985

Pour le Ministre et par délégation
Le Directeur du Patrimoine

Jean-Pierre WEISS